

Alvéole	Subdivision d'un <u>casier</u> .
Biogaz	Gaz produit par la fermentation anaérobie (sans oxygène) de la matière organique dans les décharges ou par <u>méthanisation</u> . Il est composé principalement de <u>méthane</u> CH ₄ (49%), de dioxyde de carbone CO ₂ (34%), d'oxygène O ₂ (3%) et de composés soufrés H ₂ S (<1%). Après épuration, le biogaz peut être utilisé comme gaz naturel ou carburant ou peut être brûlé pour produire de l'électricité et de la chaleur.
Casier	Emplacement réservé au stockage des déchets. Un casier est une entité indépendante hydrauliquement. <u>Schéma casier stockage</u>
Compacteur	Engin utilisé pour compacter les déchets dans le casier lors du stockage. <u>Photo compacteur à déchets</u>
Compost	Produit issu de la transformation des matières organiques en une sorte de terreau, stabilisé, hygiénique et riche en composés fertilisants (azote, phosphore, potasse...). Il peut être utilisé comme amendement organique en agriculture à condition de respecter une des deux normes françaises (NF U44 - 095 ou <u>NF U44-051</u>).
Crible	Tamis permettant de trier des objets par la taille (crible rotatif ou <u>trommel</u>) ou par le poids (crible trampoline).
DIB	Déchets Industriels Banals : déchets des entreprises qui peuvent être stockés avec les ordures ménagères des particuliers car ils ne sont pas dangereux.
Digestat	Résidus issus de la <u>méthanisation</u> des déchets organiques, constitué de bactéries excédentaires, matières organiques non dégradées et matières minéralisées. Après traitement, il peut être utilisé comme compost.
DNR	Divers Non Recyclables, déchets non-valorisables réceptionnés en déchèterie car ils sont trop gros pour notre poubelle.
Drain	Canalisation perforée chargée de collecter et évacuer : les <u>lixiviats</u> vers un bassin de stockage pour éviter leur accumulation au fond du casier. Ils sont alors placés au fond du casier lors de sa construction. le <u>biogaz</u> en direction de la centrale de cogénération. Ils sont alors placés au cœur du massif de déchets lors de l'exploitation du casier. <u>schéma</u>
Energie renouvelable	Energie dont la production n'entraîne pas l'extinction de la ressource utilisée. Elle peut utiliser le vent, le soleil (thermique, photovoltaïque, thermodynamique), la chaleur terrestre (géothermie), l'eau (hydroélectrique, marémotrice), la biodégradation ou les biocarburants.
Enfouissement	Procédé d'élimination des déchets visant à les stocker sous la terre en attendant leur décomposition. L'enfouissement concerne les déchets ultimes, c'est-à-dire qui ne peuvent être <u>valorisés</u> dans les conditions techniques et économiques du moment.
EPCI	Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de

	<p>développement au sein de « périmètres de solidarité ». Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales.</p> <p>Exemple : certains adhérents du SMET 71 (communautés d'agglomération, communautés de communes) et le SMET (syndicat mixte) sont des EPCI.</p>
Fermentation	<p>Processus de dégradation de la matière organique par l'action de bactéries qui se développent spontanément en présence (aérobie) ou en l'absence (anaérobie) d'oxygène.</p> <p>Les déchets stockés sous terre se désagrègent au fil du temps, produisant du <u>biogaz</u> et du jus (<u>lixiviats</u>) qui sont polluants et doivent être récupérés.</p>
ICPE	<p>Une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) est une installation exploitée ou détenue par toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui peut présenter des dangers ou des nuisances pour la commodité des riverains, la santé, la sécurité, la salubrité publique, l'agriculture, la protection de la nature et de l'environnement, la conservation des sites et des monuments.</p>
Incinération	<p>Traitement des déchets par combustion et épuration (nettoyage à l'eau par exemple) des fumées. La chaleur générée est en général utilisée pour produire de l'électricité (<u>valorisation énergétique</u>).</p> <p>Les résidus produits (mâchefers, cendres et résidus d'épuration des fumées) doivent être traités à leur tour.</p>
Inertes	<p>Un déchet inerte ne peut subir aucune modification ou décomposition et ne se dégrade pas. Ils sont extraits par la chaîne de tri ECOCEA. Ce sont principalement des déchets lourds, pouvant être valorisés en sous-couche routière : verre, céramique...</p>
ISDND	<p>Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux, anciennement appelé CSDU (centre de stockage des déchets ultimes) puis CET (centre d'enfouissement et de traitement) de classe 2.</p>
ISO 14 001	<p>Norme internationale visant à attester que l'organisme améliore ses performances environnementales de manière continue et en minimisant les effets dommageables de son activité sur l'environnement. Cette certification est renouvelée tous les trois ans à la suite d'un audit complet par un organisme accrédité.</p> <p>L'ISDND de Chagny "Sur les Bois" est certifiée ISO 14 001 depuis 2004. L'unité ECOCEA a la triple certification OSHAS, ISO 14001 version 2015 et ISO 9001.</p>
Lixiviats	<p>Tout liquide (eau de pluie principalement, mais aussi humidité présente dans les déchets) filtrant à travers les déchets stockés. Ils sont intégralement récupérés et stockés, puis font l'objet d'un traitement en station d'épuration.</p>
Méthane	<p>Gaz (CH₄) dont l'impact sur l'effet de serre est 23 fois plus puissant que le CO₂.</p> <p>Il est produit par la <u>fermentation</u> des déchets, mais aussi par les marécages, les océans ou la digestion des ruminants.</p> <p>Il doit être intégralement capté lors du stockage des déchets, et brûlé pour minimiser la pollution de l'atmosphère.</p>

Méthanisation	Dégradation des déchets par fermentation en l'absence d'oxygène, produisant du <u>biogaz</u> et un <u>digestat</u> .
Norme NF U44-051	Norme française des amendements organiques (<u>compost</u>), qui fixe des teneurs limites en éléments traces métalliques (ETM), en composés traces organiques (CTO), en micro-organismes et en éléments inertes (verre, métaux) et impuretés (films et plastiques).
OMR	Ordures Ménagères Résiduelles : celles qui se retrouvent dans notre bac après le <u>tri</u> effectué à la maison.
PRPGD	Plan Régional de prévention et de gestion des déchets
Piézomètre	<p>Tube qui permet depuis la surface de surveiller les variations du niveau de la nappe et de prélever de l'eau pour contrôler sa qualité (analyses physico-chimique ou biologique).</p> <p>L'ISDND de Chagny et l'unité ECOCEA sont entourés d'une dizaine de piézomètres, contrôlés chaque année. Ils attestent de l'absence de pollution de la nappe phréatique par l'activité du SMET.</p> <p><u>Photo contrôle d'un piézomètre - ISDND de Chagny - SMET 71</u></p>
Radioactivité	Emission de particules ou de rayonnements magnétiques par certains noyaux atomiques. Il existe une radioactivité naturelle dans l'environnement, en fonction entre autres de la nature des sols (granitique par exemple).
Traitement des déchets	Tous les modes de transformation des déchets permettant d'en réduire le volume ou le caractère polluant et de favoriser leur <u>valorisation matière ou énergétique</u> . (cf. Directive 1999/31/CE du 26 avril 1999)
Torchère	Installation en forme de haute cheminée qui assure la combustion permanente du <u>biogaz</u> de décharge, quand il n'est pas <u>valorisé</u> , afin de limiter les rejets à l'atmosphère de gaz à effet de serre, ainsi que la propagation d'odeurs désagréables. <u>Photo</u>
Tri	<p>Action de séparer différents constituants d'un flux, en fonction de leur forme, de leur matériau, etc.</p> <p>En triant à la source, nous évitons aux emballages plastique et carton, aux métaux, au verre, au papier, aux gravats, aux piles, aux médicaments, aux DEEE et aux déchets verts de finir enfouis avec les déchets non-recyclables.</p> <p>Un <u>tri mécano-biologique</u> peut aussi être effectué dans une usine en amont de l'enfouissement ou de la méthanisation. Mais il ne permet pas d'éliminer les déchets toxiques (piles, médicaments, solvants...)</p>
Tri mécano-biologique	<p>Le traitement mécano-biologique consiste en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des opérations de tri (mécanique, optique et magnétique) visant à fractionner les déchets et à isoler progressivement certains éléments valorisables en tant que matériaux (métaux, plastiques, verre ...) et les déchets fermentescibles. - des opérations biologiques telles que le compostage ou la méthanisation, transformant la fraction fermentescible en produits valorisables (compost, biogaz).

Trommel ou crible rotatif	Tamis en forme de tube tournant sur lui-même permettant de trier des objets par la taille. A ECOCEA, c'est le premier équipement de la ligne de tri et il a des mailles de trois tailles différentes permettant de générer trois flux : les gros partent en refus, les moyennes sur la ligne de tri et les fines directement à la <u>méthanisation</u> .
Valorisation	"le réemploi, le recyclage ou toute autre action visant à obtenir, à partir des déchets, des <u>matériaux réutilisables</u> ou de l' <u>énergie</u> " (loi du 13 juillet 1992).
Valorisation énergétique	Action de produire de l'énergie à partir d'une ressource (les déchets par exemple). Le <u>biogaz</u> , une fois épuré et déshumidifié, permet de : produire de l'électricité grâce à une turbine, ou produire du carburant, ou produire du chauffage grâce à une chaudière spécifique, ou se substituer au gaz naturel dans le réseau (comme à ECOCEA)
Valorisation matière	Détournement et/ou transformation, après tri, des déchets ayant une valeur à la revente au titre de matériaux (comme les métaux, le verre, le plastique, le carton, le papier) ou sous forme de <u>compost</u> (les déchets fermentescibles).